

## REGLEMENT – TRIATHLON DES LIONS 2018

### Article 1 – Présentation de l'épreuve

1.1. Le Triathlon des Lions 2018 est une épreuve sur format L en contre-la-montre par équipe.

1.2. Il est organisé suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon (à consulter sur [www.fftri.com](http://www.fftri.com))

### Article 2 - Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux séniors et aux vétérans.

Les distances à parcourir sont : 1,8km en natation, 86 km en vélo et 18km en course à pied.

### Article 3 – Définition des équipes

Une équipe est composée de 3 à 5 triathlètes.

Elle doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

- « Equipe féminine » : composée exclusivement de triathlètes féminines.
- « Equipe masculine » : composée exclusivement de triathlètes masculins.
- « Equipe mixte » : composée de triathlètes féminines et masculins.
- « Equipe vétérane » : composée de triathlètes féminines et/ou masculins tous de catégorie vétéran.

### Article 4 - Pièces justificatives

4.1. Pour les titulaires d'une licence FFtri Compétition (pratiquant) :

- licence parfaitement lisible et en cours de validité.

4.2. Dans les autres cas de figure :

- Pass Journée dûment complété et signé
- pièce d'identité
  - soit la licence FFtri en cours de validité portant la mention certificat médical compétition.
  - soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

### Article 5 - Tarifs et modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes du 15 mars 2018 au 14 Septembre 2018 **uniquement par internet** (lien sur notre site [www.leslionstriathlon.com](http://www.leslionstriathlon.com)).

Possibilité d'**inscriptions groupées à partir de 3 équipes minimum** en adressant le listing, les pièces justificatives et le règlement au secrétariat des Lions Triathlon 18 rue de Chambray 27950 Ste Colombe près Vernon.

Pas d'inscription sur place.

| Licencié FFtri                       | Non Licencié FFtri<br>(+ 30 € Pass compétition) |
|--------------------------------------|---|
| 55 € par athlète jusqu'à fin mai     | 55 € par athlète jusqu'à fin mai                |
| 65 € par athlète jusqu'à fin juillet | 65 € par athlète jusqu'à fin juillet            |
| 75 € par athlète jusqu'au 15/9/18    | 75 € par athlète jusqu'au 15/9/18               |

**10% de réduction au-delà de 750 € d'inscriptions.**

L'inscription comprend :

- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements et animations disposés tout au long du parcours
- La sécurité

Un T shirt « finisher » sera remis à chaque triathlète qui aura accompli l'épreuve et franchi la ligne d'arrivée.

La liste des inscrits sera mise à jour régulièrement sur le site Internet de l'organisation ([www.leslionstriathlon.com](http://www.leslionstriathlon.com)).

#### **Article 6 - Limitation des inscriptions**

Dans le souci de bien recevoir les participants, les inscriptions sont limitées à 100 équipes.

#### **Article 7 - Chronométrage**

Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 15€ par l'organisation.

#### **Article 8 – Sécurité**

**8.1.** Pour des raisons de sécurité, notamment liées à la météo, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (changement ou réduction des parcours, distance natation, départ par vague, type de vélo, ravitaillement supplémentaire...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.

**8.2.** L'accompagnement et le suivi en VTT sont strictement interdits sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.

**8.3.** L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Il est rappelé à tous les concurrents que la prudence doit toujours être de mise. La circulation routière n'est pas interdite et le code de la route doit être respecté. *"En cas d'accident dû au non respect du code, le concurrent engage seul sa responsabilité" (article 12.6.6 du règlement de la FFTRI).*

**8.4.** La sécurité sera assurée sur le parcours natation par une association de sauvetage nautique, des kayakistes, et sur les parcours vélo et course à pied, par des bénévoles et des motards.

**8.5.** Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente (Croix Rouge).

**8.6.** Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.

**8.7.** Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Il sera totalement interdit de passer du matériel par-dessus les barrières. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs, ....

**8.8.** Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de la course. Seules les affaires de course seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

**8.9.** Une aire de consigne sera à disposition des concurrents pour dépôt d'affaires. Le dossard sera demandé pour récupérer ses affaires.

#### **Article 9 – Dossards : retrait et ceinture**

**9.1.** Les dossards sont à retirer sur présentation d'une licence sportive en cours de validité, ou d'un certificat médical (cf. article 4 du règlement « listes des pièces justificatives »).

Un seul membre de l'équipe (capitaine) retirera les dossards. Il devra se munir de l'ensemble des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards aura lieu :

- dimanche 23 Septembre 2018 au Parc des Tourelles  
de 6h30 à 7h45

**9.2.** L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est autorisée : 1 dossard devant, 1 dossard derrière. Dans ce cas et conformément à la Réglementation Sportive 2014, "*le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être **parfaitement lisible.***"

### **Article 10 - Briefing de course**

Il sera fait par l'organisation à 8h15 dans le parc à vélo. Il est nécessaire de bien l'écouter car des informations de dernière minute peuvent y être annoncées.

### **Article 12 - Règles de course de l'épreuve L en Contre-la-Montre**

#### **12.1. Règles spécifiques**

Dans cette formule de course, l'équipe prend la place de l'individu et est considérée comme une et indissociable. A tout moment de l'épreuve, la tête de l'équipe doit au minimum être composée de 3 athlètes groupés.

- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique (tenue club ou à défaut tee-shirt de la même couleur). Pénalité : Départ non autorisé
- Aucun départ d'équipe de l'aire de transition ne peut s'effectuer à moins de 3 athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupe dans une zone de départ matérialisée à la sortie de l'aire de transition. (2 lignes distantes de 5 mètres)
- Lorsque l'équipe quitte cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course et quitte l'aire de transition. Tout athlète mis hors course qui rejoint son équipe ou reste sur le parcours entraînera automatiquement la disqualification de l'équipe.

#### **12.2. Parcs de transition**

Accès au parc à vélos

- ouverture du parc à 7h15

- fermeture du parc à 8h15

- réouverture du parc dès que la dernière équipe aura effectué la transition vélo/course à pied.

#### **12.3. Départs**

La première équipe à s'élancer partira à 9h00, puis les suivantes partiront toutes les 30 secondes. L'heure de départ de votre équipe sera communiquée lors du retrait des dossards. Attention ! Il faudra strictement respecter cet horaire !

Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ, 10 minutes avant leur départ programmé.

Il n'y a pas de zone d'échauffement natation (échauffement à sec).

#### **12.4. Vélo et course à pied**

Les équipiers doivent courir ensemble.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste. Le drafting est autorisé entre les équipiers d'une même équipe mais il est interdit entre des équipiers d'équipes différentes.

Une équipe doublée ne pourra profiter de l'abri ou de l'aspiration de l'équipe la doublant ; elle devra maintenir une distance de 35 mètres avec l'équipe l'ayant doublé. Si vous êtes « lâché » par vos équipiers, vous ne pouvez pas vous protéger derrière une autre équipe.

La circulation ne sera pas fermée sur le parcours vélo et course à pied : pensez à respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents sur différents points (carrefour, traversée de route...). Ils vous indiqueront le parcours mais leur rôle ne consiste pas à arrêter les automobilistes afin de vous faire passer un stop, un cédez-le-passage... Merci de les respecter et de faire attention à vous.

Il est rappelé qu'il est interdit à tout véhicule n'appartenant pas à l'organisation de suivre un concurrent sous peine de disqualification de celui-ci. Aucune aide extérieure ne peut être apportée aux concurrents ; seule l'aide entre équipiers est autorisée (exemple : abri, prêt de matériel, ravitaillement) mais pas de dispositif pouvant aider à la progression (exemple : corde).

### **12.5. Arrivée**

C'est le temps du 3ème équipier qui franchit la ligne qui constitue la référence pour le classement de l'équipe. De fait, une équipe n'ayant pas au moins 3 équipiers à l'arrivée ne sera pas classée. Les 3 équipiers doivent passer la ligne d'arrivée groupés. Dans le cas d'une équipe mixte, a minima une personne de chaque sexe doit être représentée. Pour les équipes mixtes, s'il n'y a pas de féminine dans les 3 premiers, il faut attendre l'arrivée de celle-ci pour attribuer le temps à l'équipe.

Si, pour cause d'abandon, il n'y avait pas de féminine à l'arrivée, l'équipe ne pourrait pas être classée dans sa catégorie mais seulement au scratch.

### **Article 13 - Mesures diverses**

Natation : Chaque concurrent devra porter le bonnet de bain remis par l'organisation, le numéro du concurrent apparent sur le bonnet.

### **Article 14 - Abandon**

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre son dossard et sa puce de chronométrage à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée.

### **Article 15 - Pénalités**

Une faute est collective quand toute l'équipe l'a commise (parcours coupé, abri-aspiration avec une autre équipe...) Dans ce cas, la sanction (carton bleu ou rouge) sera appliquée à tous les membres de l'équipe.

Faute individuelle : une faute individuelle ne sanctionnera que l'athlète ayant commis la faute (dossard, jugulaire desserrée, insulte...). La présentation du carton devra se faire individuellement de manière réglementaire à l'athlète ayant commis la faute. Lorsqu'une équipe/athlète reçoit un carton bleu ou rouge, elle/il doit se diriger vers la prochaine prison (située après l'aire de transition).

- Si l'équipe/athlète reçoit un carton bleu, l'équipe/athlète devra rester 5 minutes en prison, temps chronométré par un arbitre.

- Si l'équipe/athlète reçoit un carton rouge, l'équipe/ l'athlète est directement disqualifié.

- La réception de 3 cartons bleus entraîne la disqualification immédiate.

Tout athlète disqualifié ou mis hors course doit rejoindre l'aire de transition le plus directement possible sans gêner ou aider les autres athlètes sous peine d'entraîner la disqualification de toute son équipe.

### **Article 16 - Récompenses**

**16.1.** Les 3 premières équipes au classement général seront récompensées ainsi que les 3 premières équipes de chaque catégorie. La présence des membres de l'équipe est obligatoire lors

de la remise des prix.

**16.2.** Il n'y aura pas de cumul de récompenses. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

**16.3.** Le classement et les résultats seront affichés après la course et mis en ligne le jour suivant ([www.leslionstriathlon.com](http://www.leslionstriathlon.com), rubrique NOS ORGANISATIONS/TRIATHLON DES LIONS).

**16.5.** Un pot de l'amitié est offert pour clôturer la journée.

## **Article 17 - Assurances et sécurité**

### **Responsabilité civile**

Les organisateurs ont souscrit un contrat qui a pour objet de garantir l'Assuré, dans la limite des sommes fixées, contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui dans l'exercice des activités garanties.

### **Individuelle accident**

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

### **Domage matériel**

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

### **Vol et disparition**

Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

## **Article 18 - Protection des données**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

## **Article 19 - Cession du droit à l'image**

Part leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.

## **Article 20 - Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation par l'organisation.**

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription (hors frais de gestion de Bibchip Performance pour l'inscription).

## **Article 21 - Remboursement et pénalités financières en cas de désistement ou d'annulation par le concurrent**

***En cas d'annulation intervenant plus de 30 jours avant le départ de l'épreuve,*** l'organisation remboursera le concurrent en retenant une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossier, quel que soit le motif de l'annulation.

***En cas d'annulation intervenant moins de 30 jours avant le départ de l'épreuve,*** l'organisation ne

remboursera le concurrent, en retenant une somme forfaitaire de 5 euros pour frais de dossier, que sur présentation d'un certificat médical contre indiquant sa participation à l'épreuve.

**Article 21 - Annulation de la partie natation**

En cas d'impossibilité d'organiser la partie natation l'organisateur se réserve le droit de remplacer la natation par une course à pied d'une durée équivalente à la partie natation prévue. Le mode de départ échelonné toutes les 30 secondes resterait identique.

**Article 22 - Respect et acceptation du règlement**

Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.